



# PROJET D'ACTIVITÉS 2016

**L'ART  
EST  
PUBL↑C**



**MOBILISATION POUR  
UNE POLITIQUE CULTURELLE RÉINVENTÉE**

## SOMMAIRE

---

1. La Fédération des arts de la rue en Rhône-Alpes : Qu'est-ce que c'est ? .....	p.4
2. Bilan des activités 2015 .....	p.5
3. Structuration et animation du réseau régional .....	p.6
• Relais d'informations et partage de ressources .....	p.6
• Observation participative et partagée .....	p.7
• Rencontre des acteurs artistiques, culturels et institutionnels .....	p.7
• Inscription du réseau au niveau national .....	p.8
4. Mise en réseau des acteurs : création et développement d'espaces de réflexion .....	p.9
• Chantier « Lieux de fabrique » .....	p.9
• Chantier « Fusion des régions » .....	p.10
5. Promotion et représentation du secteur des arts de la rue .....	p.12
• Plan de développement territorial pour les arts de la rue .....	p.12
• Plateforme des acteurs du spectacle vivant Auvergne Rhône-Alpes .....	p.13
• Partenariats et réseaux .....	p.14
6. Budget prévisionnel 2016 .....	p.16

## 1. LA FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

---

En 2005, la Fédération des arts de la rue en Rhône-Alpes a vu le jour avec pour but « de fédérer le secteur professionnel des Arts de la Rue, de faire circuler des idées, de promouvoir et de défendre une éthique et des intérêts communs, de prendre position dans des domaines se référant au spectacle vivant et en particulier aux Arts de la Rue, notamment en ce qu'ils sont concernés par la définition des politiques culturelles, par l'aménagement du territoire et la pratique artistique dans l'espace public. L'association adhère à l'universalité des valeurs de liberté et de tolérance. »

Les arts de la rue investissent une multitude d'espaces publics, tant urbains que ruraux, et se caractérisent par une diversité de genres artistiques. La relation particulière à ces espaces donne naissance à des esthétiques plurielles, entre-mêlant de multiples disciplines : théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes, arts plastiques, sculpture, etc...

Faire le choix des lieux de vie quotidienne comme terrains de jeux se conjugue avec l'envie d'une proximité et d'un rapport privilégié avec la population, le territoire, les publics. L'espace public étant le lieu par excellence de l'échange et du dialogue, de l'expression des diversités et de l'émancipation individuelle, les arts de la rue œuvrent à la mixité, au croisement et à l'élargissement des publics, et participent vivement au développement d'une culture citoyenne démocratique.

Véritable enjeu de société, cette présence artistique travaille en faveur d'un maillage culturel équilibré sur l'ensemble des territoires, participant à la construction d'environnements culturels, et ainsi défendre la diversité culturelle reconnue comme droit fondamental, associée à la dignité des personnes. Se référant à la défense des droits culturels récemment reconnus dans la Loi française, les arts de la rue militent pour la promotion et la garantie de la création artistique et de la liberté d'expression de la diversité culturelle. De plus, ils contribuent à la création d'une identité et d'une mémoire collective, essentielles au vivre-ensemble.

Afin de structurer et de développer le secteur professionnel des arts de la rue, les membres de la fédération œuvrent pour une meilleure connaissance et reconnaissance de leurs pratiques par le biais de multiples actions à destination des structures artistiques et opérateurs culturels, toutes disciplines confondues, des collectivités publiques et des publics.

La Fédération se compose d'un réseau d'individus et de structures et a pour vocation d'être un espace d'échange, de réflexion et de défense des intérêts communs d'une profession. Ses activités quotidiennes gravitent autour de :

- la mise en réseau des professionnels ;
- le recueil, partage et transmission d'informations, de connaissances et savoir-faire ;
- l'action et la réflexion avec les collectivités territoriales et les acteurs du spectacle vivant ;
- la mobilisation pour la représentation et la reconnaissance du secteur, notamment dans le cadre de la campagne « L'Art est public ».

## 2. BILAN DES ACTIVITÉS 2015

		2015			
		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
Structure et animation du réseau régional	Relais d'infos et partage de ressources	* Lettres d'informations mensuelles / Bulletins d'informations ponctuels / Communication via Internet			
	Production de contenus	* Synthèse 5ème Université Buissonnière des arts de la rue	* Dossier d'informations sur les dispositifs d'aides ouverts aux arts de la rue proposés par les Sociétés civiles	* Synthèse de la rencontre « Quelles perspectives pour les arts de la rue dans la future région Auvergne/Rhône-Alpes »	* Synthèse de la rencontre interrégionale Auvergne/Rhône-Alpes
Promotion et développement du secteur	Observation Participative et Partagée	* Enquête GIMIC : phase de test auprès des lieux de créations	* Traitement des données	* Constitution d'une base de données auvergnate	
	Rencontres des acteurs	* Présence et permanence sur événements artistiques régionaux et nationaux	* Entretiens avec les lieux de fabrication rhônalpins		
Mise en réseau des acteurs : création et développement d'espaces de réflexion	Chantier Lieux de fabrique	* Rencontre avec les lieux drômois co-organisée avec le CG de la Drôme		* Intervention lors d'une rencontre CNLI en Avignon	* Rencontre avec les lieux drômois co-organisée avec le CG de la Drôme
	Fusion des Régions	* Création des outils d'analyse des entretiens		* Analyse des entretiens des lieux drômois	* Analyse des entretiens des lieux de la Métropole de Lyon
Promotion et développement du secteur	Plateforme des acteurs du spectacle vivant	* Organisation des ateliers de travail et de la plénière de restitution des travaux	* Rédaction de la synthèse en collaboration avec les autres organisations professionnelles	* Préparation et organisation d'une rencontre interrégionale entre les 13 fédérations des arts de la rue	* Rencontre des candidats aux élections régionales
	Partenariat et réseaux			* Inscription dans les groupes de travail du COEF : « Anticiper c'est mieux former » et « Emploi »	* Rencontre des candidats aux élections régionales au nom de la plateforme
			* Election de la Fédération au bureau de la Nacre		* Dialogue avec la DRAC sur la situation des arts de la rue

### 3. STRUCTURATION ET ANIMATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

La Région Auvergne/Rhône-Alpes est forte de sa richesse culturelle, dont les acteurs des arts de la rue font partie intégrante. Depuis plus de trente ans, nombre d'artistes et d'opérateurs culturels développent leurs projets dans l'espace public sur le territoire régional. La Fédération travaille quotidiennement à la structuration d'un réseau professionnel régional afin de garantir à ses adhérents et sympathisants l'échange et le croisement des informations, le partage des ressources et la connaissance du secteur dans lequel ils évoluent. En 2015, l'association fédère 70 adhérents autour de son projet, dont 43 individus et 27 structures, représentatifs de la diversité des acteurs professionnels des arts de la rue en Rhône-Alpes : artistes, techniciens, personnels administratifs, compagnies, porteurs de festival, lieux de résidence et collectivités locales. La mission de structuration et d'animation du réseau régional sera poursuivie en 2016, en lien avec la jeune Fédération des arts de la rue Auvergne constituée depuis octobre 2014. Pour ce faire, une base de données est en cours de construction dans l'objectif d'effectuer un premier recensement sur le territoire de l'Auvergne, avec le concours d'Hors les Murs, centre national des ressources des arts de la rue et des arts du cirque, le Transfo et la Nacre, les deux agences régionales du spectacle vivant.

#### \* RELAIS D'INFORMATIONS ET PARTAGE DE RESSOURCES

Repérée comme structure relais, la Fédération Rhône-Alpes reçoit de multiples informations diversifiées (pratiques, juridiques, rendez-vous professionnels, journées d'information, appels à projets, offres d'emplois, actualités médiatiques, politiques culturelles, événements en région...). Afin d'en informer le réseau, une lettre d'information est envoyée mensuellement, à plus de 400 contacts, par voie électronique. Elle est composée des rubriques suivantes : Actualités ; Revue de presse ; Ressources ; Rendez-vous, colloques et séminaires ; Appels à projets, appels à résidences et aides financières ; Emploi, formation et accompagnement ; Agenda. Par ailleurs, la Fédération développe sa communication quotidienne sur Internet, d'une part par le biais des réseaux sociaux, tel que facebook et twitter, afin d'assurer le relais des actualités dans leur immédiateté. En effet, ces outils permettent de toucher un grand nombre d'abonnés, et offrent des moyens peu onéreux pour informer d'une manière élargie. D'autre part, elle alimente son site internet sur les actions menées, les rendez-vous à venir et les chantiers mis en place, ce qui permet d'avoir une bonne visibilité pour l'ensemble des personnes qui s'intéressent aux activités. Un accès privé est prévu pour les adhérents, leur permettant de consulter les documents internes à la vie associative. De plus, la coordinatrice est missionnée pour la rédaction de documents ressources afin de conserver une trace des rencontres et des échanges entre les membres du réseau. En 2015, plusieurs synthèses ont été réalisées, dans leur intégralité ou en collaboration avec les partenaires, et sont en consultation sur le site internet :

- Synthèse de la 5<sup>ème</sup> Université Buissonnière des arts de la rue
- Document récapitulatif des dispositifs d'aides ouverts aux arts de la rue proposés par les Sociétés civiles
- Synthèse de la rencontre professionnelle « Quelles perspectives pour les arts de la rue dans la future région Auvergne/Rhône-Alpes ? »
- Synthèse de la rencontre interrégionale Auvergne/Rhône-Alpes

En 2016, les documents en prévision de rédaction sont :

- Synthèse de la 6<sup>ème</sup> Université Buissonnière des arts de la rue
- Document récapitulatif des dispositifs d'aides ouverts aux arts de la rue des différents niveaux de collectivités territoriales.



### **\* OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE**

La Fédération, de par son affiliation à la Fédération nationale, est membre de l'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, qui regroupe une quinzaine d'organisations professionnelles du spectacle vivant. L'UFISC, en tant qu'outil de mutualisation et de coordination de ses membres, développe la démarche d'Observation Participative et Partagée, O.P.P., qui a pour vocation de construire une méthodologie commune d'enquête et d'études. L'O.P.P. se traduit par un questionnaire « tronc commun » structuré en cinq thématiques : l'identité administrative de la structure ; les locaux ; l'emploi ; le personnel ; le budget ; les activités : création / diffusion / programmation / formation / action culturelle / résidence. L'objectif de cet outil commun est de mener une étude auprès des adhérents de chacune des organisations membres, soit plus de 2000 structures du spectacle vivant, en récoltant les mêmes données, donc comparables.

En 2014, la Fédération a travaillé à la construction de ce « tronc commun », en partenariat avec les autres organisations. En parallèle, elle a réfléchi, en collaboration avec la Fédération nationale, les Fédérations Ile-de-France et Haute-Normandie, à une extension afin d'y ajouter des questions relatives aux activités propres aux arts de la rue. La phase de collecte des informations de l'Observation Participative et Partagée s'est mise en place à partir de décembre 2014 et s'est étendue au cours du 1er trimestre 2015. L'enquête a débuté par une phase expérimentale auprès des lieux de fabrique des arts de la rue adhérents, les données ont été ensuite analysées par la Fédération nationale. Cette première phase a permis de réajuster le questionnaire.

En 2016, la Fédération a pour objectif de poursuivre cette observation auprès des compagnies de la région Auvergne/Rhône-Alpes, au nombre approximatif de 160, afin d'établir un état des lieux mis à jour des équipes artistiques implantées sur ce nouveau territoire régional. L'enquête sera menée via la plateforme internet GIMIC sur laquelle les structures accèderont à un questionnaire en ligne. Un identifiant sera fourni à chaque structure, leur permettant de se connecter et de répondre étape par étape, les accompagner dans la prise en main de l'outil, et de faire la relance et le suivi de l'enquête. L'objectif de cette O.P.P. est de réaliser un panorama régional des structures arts de rue, et de mesurer l'impact des arts de la rue sur le développement culturel territorial en observant et analysant soi même ses pratiques.

### **\* RENCONTRE DES ACTEURS ARTISTIQUES, CULTURELS ET INSTITUTIONNELS**

Un des enjeux principaux de la Fédération est de rassembler autour de valeurs communes, et de défendre collectivement la singularité des démarches artistiques dans et pour l'espace public. Pour ce faire, un travail de sensibilisation est réalisé continuellement tant auprès des professionnels de la culture et des institutionnels, que des publics. Cela passera en 2016 par une présence des administrateurs, des adhérents et/ou de la salariée sur les différents événements artistiques au niveau régional, en Auvergne comme en Rhône-Alpes, et au niveau national :

*Festival tôt ou t'arts à Gex (01), Le Temps fort de Quelques p'Arts... à Félines (07), Lez'arts de la rue à Marcoles (15), Festival international de théâtre de rue d'Aurillac (15), Festival Vice et Versa à Bourg les Valence (26), Festiv'arts à Grenoble (38), Les monts de la balle à Verrières en forez (42), Eclats de Fête à Riom (63), Fête dans la ville à Champeix (63), Les Invités à Villeurbanne (69), Les Fondus du Macadam à Thonon les bains (74), Au bonheur des mômes au Grand Bornand (74) ; Festival d'Avignon (84), Festival Chalon dans la rue à Chalon sur Saône (71), Festival Vivacité à Sotteville les Rouen (76).*

Lieux de rassemblement de nombreux professionnels, ces temps estivaux sont propices à la rencontre et à l'échange avec les acteurs du secteur culturel, permettant d'informer sur les engagements et les missions de la Fédération.

**\* INSCRIPTION DU RESEAU AU NIVEAU NATIONAL**

La Fédération Rhône-Alpes s'inscrit elle-même au sein d'un réseau plus élargi, et s'ouvre aux problématiques inhérentes à son domaine de prédilection. Affiliée à la Fédération nationale des arts de la rue, elle travaille en étroite collaboration avec les administrateurs nationaux : un délégué régional est élu au sein du conseil d'administration afin de représenter la Fédération au sein de la Fédération nationale. En binôme avec la coordinatrice, le délégué est garant d'un dialogue entre les deux structures, en se faisant porte-parole des préoccupations du réseau rhônalpin d'une part, et en faisant le compte-rendu des activités nationales d'autre part. En 2016, la Fédération continuera de participer aux conseils d'administration et à l'Assemblée Générale annuelle.

## 4. MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS : CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ESPACES DE REFLEXION

---

Forte de son réseau, la Fédération Rhône-Alpes est un lieu d'échanges, ouvert à l'ensemble des protagonistes du secteur, qu'ils soient professionnels, amateurs ou publics. Administrateurs, adhérents et/ou sympathisants peuvent être force de propositions de thématiques de rencontres mises en œuvre ensuite par la Fédération. Pour cela, une écoute attentive est d'usage pour répondre aux besoins de chacun, donner suite aux initiatives et propositions de débats, et ainsi créer et développer des espaces d'expression et de réflexion. En 2016, les actions se feront en collaboration avec la Fédération Auvergne.

### \* CHANTIER "LIEUX DE FABRIQUE"

#### Groupe de travail régional "Lieux de fabrique partagés"

Depuis cinq ans, un groupe de travail entre lieux de fabrique rhônalpins ouverts aux arts de la rue s'est formé, coordonné par la Fédération. Cette initiative est née du souhait d'avoir une meilleure connaissance du maillage régional que constituent ces structures, tant pour la Fédération que pour les lieux eux-mêmes. Ainsi un réseau informel d'une dizaine de lieux s'est formé. En avril 2014, suite à une rencontre avec d'autres acteurs - le Synavi, la Nacre et des lieux de fabrique - travaillant sur le même sujet, un groupe de travail régional « Lieux de fabriques partagés » s'est créé et s'est donné comme objectifs :

- recenser l'ensemble des lieux de fabriques partagés au niveau régional ouverts aux disciplines artistiques du spectacle vivant ;
- réfléchir à la structuration d'un réseau régional des lieux de fabrique partagés ;
- valoriser et promouvoir les lieux de fabriques partagés auprès des institutions et collectivités territoriales.

L'année 2015 a permis aux membres du groupe de travail de rencontrer plus d'une cinquantaine de lieux afin d'échanger sur leurs fonctionnements et missions. Ces entretiens ont permis d'établir un paysage régional des espaces de création, d'appréhender leur structuration et d'analyser leurs problématiques. Ce recensement qualitatif a pour objectif de créer un dialogue entre les lieux eux-mêmes, et avec les compagnies et les institutions publiques. Les travaux sont répartis par départements afin d'opérer une analyse locale. Pour ce faire, différents niveaux de collectivités ont été contactés, permettant de réfléchir collectivement aux besoins de ces structures.

Le Conseil Départemental de la Drôme est un partenaire privilégié de ce chantier depuis janvier 2015, ce qui a permis d'oeuvrer à la co-construction d'un plan d'accompagnement pour les lieux de fabrique drômois ouverts au spectacle vivant. Une vingtaine de lieux ont participé à l'enquête, permettant de dégager des difficultés communes, et ainsi proposer des ateliers de travail, sous formes de journées d'informations prévues par le Département et d'accompagnement personnalisé par la Nacre, qui se dérouleront sur le premier semestre 2016. En parallèle, les entretiens sont en cours de finalisation sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'analyse étant prévue pour la fin de l'année 2015. En lien avec la Métropole de Lyon, l'objectif est d'organiser un temps de rencontre avec les lieux et les pouvoirs publics au cours du 1er trimestre 2016, afin de proposer le même plan d'action que celui prévu dans la Drôme. La démarche sera poursuivie ensuite sur les autres départements rhônalpins, toujours au cours du premier semestre 2016, afin de communiquer sur les travaux menés et inciter les représentants de lieux mais aussi de réseaux professionnels à rejoindre le groupe de travail.



En parallèle, il est prévu d'élargir les travaux sur les départements auvergnats, afin de parvenir à un recensement global du territoire Auvergne/Rhône-Alpes. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir des partenariats avec les acteurs auvergnats, par le biais de la future Fédération Auvergne/Rhône-Alpes et de l'Agence régionale culturelle : le Transfo. Ainsi, il sera possible d'établir une cartographie qualitative des lieux de fabrique régionaux, et organiser à plus long terme une rencontre régionale afin de restituer l'ensemble des travaux, permettant de poursuivre les objectifs initiaux : réfléchir à la structuration de réseaux locaux et d'un réseau régional des lieux de fabrique partagés ; valoriser et promouvoir les lieux de fabriques partagés auprès des institutions et collectivités territoriales.

#### **Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants**

En parallèle, la Fédération Rhône-Alpes fait partie du comité de pilotage de la « Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants » - CNLII - qui s'est constituée en janvier 2014. Cette coordination est composée d'une dizaine d'organisations professionnelles, et se donne comme objectifs : la reconnaissance de la place essentielle des lieux intermédiaires dans l'expérimentation et la création artistique contemporaine ; la reconnaissance du rôle essentiel des lieux intermédiaires dans le renouvellement des pratiques et des relations des oeuvres et des artistes aux territoires et aux habitants ; le développement urgent de politiques publiques, nationales et locales, prenant acte et consolidant ce vaste mouvement artistique et culturel ainsi que la pertinence politique et sociale de ses modes d'actions.

En partenariat avec la CNLII, les membres du groupe de travail « Lieux de fabrique partagés » ont organisé une rencontre professionnelle intitulée « Les perspectives de la réforme territoriale pour et par les lieux intermédiaires », dans le cadre du Festival d'Avignon en juillet 2015. Son engagement au sein de la coordination permet de mettre en lien les travaux du local au national, porter la réflexion à différents niveaux d'intervention et ainsi valoriser le maillage territorial local de ces structures à une plus grande échelle. Afin de consolider ces actions de mise en réseau, il est en prévision d'accueillir et de co-organiser le prochain Forum national de la CNLII sur le territoire de la Métropole de Lyon, en mars/avril 2016. L'évènement se déroulera sur deux jours de réflexion, de débats et de production collective sur les problématiques et enjeux des lieux intermédiaires, et mettre en lumière la synergie des travaux articulés entre Départements, Régions et Etat.

### **\* CHANTIER "FUSION DES RÉGIONS"**

Dans le cadre de la loi MAPTAM et la loi relative à la délimitation des Régions, les territoires d'Auvergne et de Rhône-Alpes ne formeront qu'une seule et même Région administrative au 1er janvier 2016. L'élargissement du périmètre régional nécessite pour les Fédérations Auvergne et Rhône-Alpes un temps de réflexion commun afin de mettre en place un fonctionnement cohérent. Cette mission de préfiguration d'une nouvelle structuration interne a d'ores et déjà débuté en 2015 par l'organisation de rencontres professionnelles entre acteurs régionaux. La première réunion s'est déroulée en août dans le cadre du *Festival international de Théâtre de rue* d'Aurillac, avec pour thématique « Quelle perspectives pour les arts de la rue dans la future région Auvergne/Rhône-Alpes ? ». Rassemblant une trentaine de personnes, cette première occasion a permis d'informer et d'échanger sur la réforme territoriale en cours, de broser un état des lieux rapide sur la présence des arts de la rue sur le territoire élargi, et de réfléchir sur le fonctionnement des fédérations. Une seconde réunion s'est tenue en novembre, dans un lieu de création auvergnat, avec pour objectif de questionner de manière plus technique la structuration des fédérations et les possibilités de rapprochement.

En 2016, l'enjeu est de parvenir à mettre en place une coordination optimale des réseaux auvergnats et transalpins pour constituer un fort réseau régional commun, en s'assurant d'un équilibre territorial. D'un côté, la Fédération Rhône-Alpes œuvre depuis dix ans, fédère 70 adhérents, et reçoit un fort soutien de la part des partenaires publics régionaux. Elle s'inscrit solidement dans le paysage culturel rhônalpin, travaillant en collaboration avec un grand nombre de partenaires - organisations professionnelles, agence culturelle régionale, et institutions publiques. Un poste salarié permet de coordonner

et renforcer ses missions et actions. D'un autre côté, la Fédération Auvergne s'est constituée en 2014, et regroupe un peu moins d'une dizaine d'adhérents. Très peu identifiée sur le territoire du fait de sa récente création, elle travaille progressivement à la constitution d'un réseau auvergnat, avec le soutien de l'agence culturelle régionale, le Transfo. L'ensemble des activités est régi exclusivement de manière bénévole. Par conséquent, la Fédération Rhône-Alpes met à disposition son expertise et ses compétences pour accompagner la constitution du réseau sur le territoire auvergnat, et ainsi unir les forces régionales. Pour ce faire, un chantier commun se poursuivra en 2016 avec pour fonction d'écrire un nouveau projet de gouvernance pour une future Fédération des arts de la rue Auvergne/Rhône-Alpes. Cela implique un important travail de recensement des acteurs des arts de la rue auvergnats, d'informations et de formations aux activités et ainsi fédérer de nouveaux adhérents. Un cycle de rencontres sera proposé dans les différents départements, tout au long de l'année 2016, afin de créer des temps formels et informels de dialogue entre adhérents, et ainsi construire un projet commun. La Fédération Rhône-Alpes est consciente de l'impact de cette fusion et devra redéployer ses compétences afin de rayonner sur la nouvelle région. Sa pertinence n'est plus à démontrer sur le territoire rhônalpin, mais l'enjeu redevient central à cette nouvelle échelle.

En parallèle, la sensibilisation de nouveaux partenaires territoriaux sera également une préoccupation majeure des missions. La Région Auvergne/Rhône-Alpes présente une multiplicité de territoires, composés de villes importantes (création de deux métropoles - Lyon, Grenoble - et de Communautés d'Agglomération - Clermont-Ferrand, Valence, Annecy, St Etienne) ; de nombreuses villes moyennes et d'espaces péri-urbains ; et des milieux ruraux très variés, des plaines aux moyennes et hautes montagnes. L'enjeu est de parvenir à trouver l'équilibre entre ces territoires et garantir une équité artistique et culturelle. La réforme territoriale en cours redéfinit dans les lois MAPTAM et NOTRe les compétences des Collectivités Territoriales, ce qui va engendrer une nouvelle organisation des politiques publiques, notamment en matière de culture. Par conséquent, la Fédération a pour vocation d'accompagner les acteurs des arts de la rue dans ce processus, nécessitant une certaine pédagogie, afin d'appréhender les partages de responsabilités entre les collectivités et établissements publics. Pour cela, le chantier « Arts de rue et ruralité(s) » se poursuivra en 2016, interrogeant les modes de gouvernances entre les niveaux départementaux, intercommunaux et communaux dans l'objectif de favoriser le développement de projets artistiques et culturels dans l'espace public. La mise en relation entre les différents acteurs sur des rencontres professionnelles et réunions de travail donnera l'opportunité de co-construire des projets en cohérence avec les territoires. Aussi, une réflexion est portée sur le rôle des Métropoles et Communautés d'Agglomération, articulation entre les territoires urbains, périurbains et ruraux, à travers notamment des travaux menés avec les lieux de fabriques, structures prépondérantes dans le maillage culturel des espaces.

Pour mettre en synergie les différents acteurs territoriaux, la Fédération propose la mise en place d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de la Rue. Le S.O.D.A.R. est un processus de concertation non hiérarchisé entre des acteurs des Arts de la Rue (initiatives associatives, publiques, personnelles ou commerciales inscrites sur un territoire), des collectivités territoriales (Communes, Communautés de Communes, Agglomérations, Départements, Régions, Pays ...) et l'État, pour travailler à une co-construction des politiques publiques en faveur des Arts de la Rue, adaptées aux territoires. Il a pour vocation de provoquer la connaissance mutuelle des participants, de poser et de réfléchir collectivement les sujets, de confronter les points de vue, d'améliorer la connaissance collective, de dégager des chantiers, des travaux et des pistes d'actions, de contribuer à mettre en œuvre les outils de réflexion préalables à la décision politique, de générer des solidarités, de la coopération et de la complémentarité et d'organiser l'évaluation de projets. Il devra être liée à un travail d'observation afin de dégager des thématiques de travail, d'identifier et préciser les problématiques des territoires.

## 5. PROMOTION ET REPRÉSENTATION DU SECTEUR DES ARTS DE LA RUE

Inscrite dans le paysage régional, la fédération a pour rôle majeur de porter une parole collective représentative du secteur régional des arts de la rue, et ainsi travailler à sa promotion et son développement auprès des pouvoirs publics et partenaires institutionnels.

### \* PLAN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LES ARTS DE LA RUE

Comme décrit en amont, la proposition de la mise en place d'un S.O.D.A.R. offre l'opportunité de créer un espace de concertation pour le développement de la création en espace public dans la durée, en cohérence et complémentarité avec les politiques publiques déjà existantes. La co-construction de ces politiques peut se faire alors dans la diversité des acteurs, la non-hiérarchisation de leur parole et le souci constant de l'intérêt général.

L'accueil de l'Université Buissonnière en novembre 2014 à Villeurbanne a permis de creuser davantage le sujet, et notamment les modalités de constitution d'un S.O.D.A.R. En mai 2015, la Fédération nationale, avec le concours de la directrice de Quelques p'arts..., Centre National des Arts de la Rue en Rhône-Alpes, et membre de la Fédération Rhône-Alpes, a poursuivi la réflexion en ouvrant le dialogue avec d'autres acteurs, dans la cadre de la MNACEP, Mission Nationale des Arts et de la Création en Espace Public, à travers un atelier intitulé « L'art dans l'espace public : un levier pour refondre une politique culturelle de territoire ». A la suite, un travail interrégional a commencé entre fédérations régionales dans le but d'approfondir les modalités de mise en œuvre. Il s'agira d'étudier les possibilités sur le territoire Auvergne/Rhône-Alpes, par le biais d'une discussion avec les différents partenaires locaux, en organisant des séances de travail au cours du 1er semestre 2016.

Issu du plan de développement des arts de la rue initié en 2013 par la Fédération nationale, le S.O.D.A.R. fait partie de plusieurs dispositifs proposés pour un meilleur accompagnement de la création en espace public. Le « 1% travaux publics pour la création dans l'espace public » est une autre proposition majeure, avec pour vocation de développer une nouvelle source de financement. En complément du « 1% artistique » dédié à la création d'œuvres plastiques dans l'espace public, le « 1% travaux publics » propose de consacrer volontairement 1% du coût des opérations de travaux publics au soutien d'actions artistiques diverses, pour permettre à la mise en relation des usagers avec des manifestations artistiques et culturelles dans l'espace public. Sans rien enlever au « 1% artistique » appliqué sur les bâtiments publics, il peut s'appliquer sur les budgets de création ou rénovation des travaux de voirie, des espaces publics, des zones d'aménagement concertées, des zones urbaines, des divers réseaux d'adduction d'eau, de câbles et de fibre optique, représentant un domaine d'investissement beaucoup plus large. La philosophie de cette proposition est de responsabiliser les faiseurs d'espaces publics (collectivités territoriales, élus et techniciens, aménageurs, urbanistes, architectes, promoteurs et entrepreneurs de BTP), pour qu'ils se familiarisent avec une démarche artistique en lien avec les espaces sur lesquels ils interviennent. Cette part n'étant pas déduite des sommes allouées aux entrepreneurs, architectes ou autres prestataires, il est primordial que cette mesure soit la démarche d'une collectivité territoriale, à l'initiative d'une politique volontaire et exemplaire de développement culturel et de création dans l'espace public. Ainsi il s'agit d'affecter 1% des crédits d'investissement en aides au fonctionnement. Si plusieurs partenaires décident de participer, sur un même territoire, un fond mutualisé peut être créé et géré par les collectivités, permettant une caisse commune pour une politique pérenne. Ce fond pourra être administré en toute transparence dans le cadre de conseils ou comités, associant les différents acteurs concernés ou leurs représentants : élus, maîtres d'œuvres et d'ouvrages, urbanistes, artistes, usagers. Ces conseils auront la responsabilité de définir les critères d'attribution des aides, l'écriture des cahiers des charges, la mise en place de nouveaux dispositifs, d'appels à projets, voire de manifestations artistiques ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. En 2016, la Fédération Rhône-Alpes, en lien avec la Fédération nationale et la

Fédération Ile de France, a pour projet d'examiner les modalités possibles de mise en œuvre, et ainsi lier les questionnements au processus de concertation qu'offre le S.O.D.A.R.. Ainsi, il sera opportun d'associer l'Etat, des collectivités territoriales, des aménageurs, promoteurs et constructeurs pour définir un cadre incitatif et volontaire.

Ce plan de développement territorial se construit en intégrant la notion d'environnements culturels, replaçant la personne au centre des préoccupations. Se référant à la défense des droits culturels, récemment reconnus dans la Loi NOTRe, les arts de la rue militent pour l'affirmation de la diversité culturelle reconnue comme droit fondamental, associée à la dignité des personnes, et pour la promotion et la garantie de la création et de la liberté d'expression artistiques. Il s'agit de considérer et de valoriser les projets artistiques dans l'espace public comme moyens pour favoriser le lien social, la mobilisation et l'estime individuelle et collective ; et de les penser en adéquation avec leurs réalités sociales, économiques, et politiques de territoire. L'intégration des droits culturels à la loi NOTRe est une opportunité à saisir pour redonner la place aux citoyens et nourrir plus largement un projet de société soucieux de garantir la démocratie, avec pour point central la notion de « faire humanité ensemble. » Les arts de la rue, de par leurs valeurs et leur investissement des espaces et sphères publics, sont à même d'accompagner ces considérations.

Dans le contexte de réorganisation territoriale régie par les lois MAPTAM et NOTRe, la Fédération Rhône-Alpes a pour vocation de poursuivre le travail de sensibilisation, de développement et de co-construction avec les acteurs institutionnels et politiques, afin de placer le débat de la création artistique en espace public au cœur des préoccupations territoriales.

### **\* PLATEFORME DES ACTEURS DU SPECTACLE VIVANT AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

La Fédération Rhône-Alpes est engagée par ailleurs dans un dialogue avec une quinzaine d'organisations professionnelles régionales du spectacle vivant, tant dans l'intérêt d'une meilleure inter-connaissance des secteurs que dans l'objectif d'œuvrer collectivement à la co-construction d'une politique culturelle concertée.

En mai 2014, La rencontre des acteurs du spectacle vivant organisée par la Région Rhône-Alpes a donné lieu à une réflexion menée par un groupe de travail composé de représentants des organisations professionnelles et syndicales régionales : *Fédération des Arts de la Rue en Rhône-Alpes, Fepra, FEVIS, GRAL, Groupe des 20, JAZZ(s)RA - Plateforme des Acteurs du Jazz en Rhône-Alpes, PROFEDIM, SNSP, SYNAVI, SYNDEAC, SCC, Syndicat des Musiques Actuelles, Tagada Tsoin Tsoin-antenne RA Printemps de Bourges*. Ce collectif a construit collectivement une concertation régionale du spectacle vivant, regroupant professionnels et élus du territoire, afin d'imaginer de nouvelles bases de coopération pour le soutien à l'art et la culture.

De décembre 2014 à janvier 2015, cinq ateliers de travail portant sur des thématiques liées aux métiers du spectacle vivant ont été conduits, dans l'objectif de questionner les modes de fonctionnement actuels et à venir dans le contexte de mutation du paysage institutionnel en cours. En mai 2015, une séance de restitution des travaux s'est déroulée en présence de plus de 350 professionnels du spectacle vivant, faisant acte de la « Déclaration du 20 mai ». Suite à une année de chantiers de réflexion réunissant acteurs culturels, représentants des collectivités territoriales et de l'Etat, le collectif d'organisations professionnelles dont fait partie la Fédération, a décidé de formaliser en septembre 2015, la création de « La Plateforme des acteurs du spectacle vivant Auvergne-Rhône-Alpes », avec pour objectif de promouvoir une ambition forte en matière de politiques culturelles et de travailler à leur co-création à l'échelle du territoire régional Auvergne/Rhône-Alpes. Pour ce faire, une délégation représentative a entrepris la démarche de rencontrer les candidats aux élections régionales afin d'échanger sur l'importance de la place de l'art et de la culture, et sa reconnaissance dans les politiques mises en œuvre par les collectivités publiques. L'inscription et l'engagement de la fédération au sein de la plateforme se poursuivront en 2016, afin de défendre

de nouvelles bases de coopération pour le soutien au spectacle vivant, et d'œuvrer à l'instauration d'une instance de concertation pérenne, rassemblant l'ensemble des collectivités et des acteurs de la société civile. C'est dans ce sens qu'elle poursuivra dans les prochains mois les échanges et les rencontres avec l'ensemble des partenaires concernés, élus et représentants de l'Etat, en y intégrant la Fédération Auvergne.

## **\* PARTENARIATS ET RÉSEAUX**

### **Dialogue avec la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles**

Partenaire financier depuis neuf années, la DRAC est un interlocuteur prépondérant de la Fédération, permettant de travailler communément à un meilleur accompagnement des arts de la rue. Depuis octobre 2015, un dialogue s'est ouvert et va se poursuivre en 2016 sur la situation des arts de la rue en région Rhône-Alpes, abordant les problématiques de production et de diffusion, et le soutien de l'Etat et des collectivités dans le cadre de la fusion des Régions. Dans un premier temps, il s'agit d'étudier les critères et modalités des aides financières afin de les faire évoluer pour une meilleure adéquation avec les spécificités de la création en espace public. Dans un second temps, la mise en place d'un S.O.D.A.R. pilote doit être examinée par les services de la DRAC.

### **Dialogue avec le Conseil Régional Rhône-Alpes**

Egalement partenaire financier depuis dix années, le Conseil Régional est un autre interlocuteur privilégié. Depuis sa création, la Fédération est en dialogue permanent afin d'œuvrer à une adaptation des différents dispositifs d'accompagnement ouverts aux arts de la rue aux caractéristiques de la création en espace public : cela a permis une meilleure compréhension notamment des pratiques de diffusion avec une temporalité et une saisonnalité spécifiques, permettant de faire évoluer l'Appel à Projet Spectacle Vivant - APSV. Aussi, la mise en place d'un S.O.D.A.R. pilote pourra être examinée avec le concours du Conseil Régional. Par ailleurs, la Concertation régionale du spectacle vivant s'est faite en étroite collaboration avec les services du spectacle vivant, dans l'optique de conforter les liens existants et de perpétuer les échanges, notamment dans le cadre d'une instance pérenne de concertation.

### **La Nacre - Membre du Conseil d'Administration / Membre du Bureau**

La Fédération Rhône-Alpes est adhérente et travaille en étroite collaboration avec la Nacre, agence pour le développement du spectacle vivant en Rhône-Alpes. Depuis 2014, la Fédération est élue au conseil d'administration, puis au sein du bureau, au titre d'organisation professionnelle. Cet engagement est dû à la volonté de prendre part à la structuration d'une agence qui est au service des acteurs du spectacle vivant. Ainsi elle apporte l'expertise de son secteur dans la construction du projet de la Nacre, afin de garantir une offre de services adaptée aux problématiques et sollicitations des acteurs des arts de la rue. Pour cela, la Fédération fait le lien entre son conseil d'administration et celui de la Nacre, afin de porter une parole collective du réseau régional des arts de la rue. En 2016, elle poursuivra son accompagnement en participant à la construction des actions de l'année et en s'assurant de leur bonne mise en œuvre, en mettant au service de la Nacre sa réflexion sur les nécessités de restructuration induites par la fusion des régions, tout en veillant à la prise en considération des besoins du secteur des arts de la rue.

### **COEF - Contrat Objectif d'Emploi Formation**

Le Contrat Objectif d'Emploi Formation - COEF - réunit l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les partenaires sociaux de l'audiovisuel et du spectacle vivant pour définir des actions à engager en faveur de l'emploi et de la formation. Deux générations de COEF ont été signées, en 2007 puis en 2012, et ce jusqu'à 2017.

Depuis 2010, la Fédération s'inscrit dans les comités techniques et de pilotage du COEF Spectacle vivant en tant que partenaire social. Elle a dans un premier temps rejoint le groupe de travail sur la question des contrats aidés, destiné à mettre en relation les différents dispositifs existants et ainsi offrir une complémentarité entre ces dispositifs. En 2014, elle a

participé au groupe de travail mené par la Nacre pour la création d'un site ressource pour l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré - « Guide du salarié et de l'employeur », mis en ligne fin 2015.

En 2016, elle continuera à participer aux comités techniques et de pilotages, et prendra part aux groupes de travail sur l'emploi (faisant suite aux contrats aidés) et sur la formation professionnelle « Anticiper pour mieux former ». Le dialogue avec l'ensemble des partenaires est nécessaire afin d'accompagner plus efficacement la structuration professionnelle des acteurs des arts de la rue, et de manière plus globale du secteur culturel.

#### **Village Sutter / Projet de mutualisation**

Membre de l'association Village Sutter, la Fédération est inscrite dans un projet de mutualisation d'espaces de travail avec huit autres structures, dont cinq réseaux professionnels : *Jazz'RA* ; *Tagada Tsoin Tsoin (Antenne régionale du Printemps de Bourges)* ; *le GRAL, Groupement Régional des lieux de musiques actuelles* ; *H/F Rhône-Alpes, collectif pour l'égalité homme-femme dans le secteur culturel* ; *la Légumerie* ; *la compagnie MPTA* ; *GES Spectacle* ; *la FEPPRA, Fédération des Editeurs et des Producteurs Phonographiques en Rhône-Alpes*. Le partage des locaux offre une proximité permettant aux structures de confronter les problématiques inhérentes à la structuration de leurs réseaux respectifs, d'échanger et de se conseiller mutuellement sur leurs fonctionnements et missions. Ces liens privilégient une ouverture et une transversalité entre disciplines et autres secteurs d'activités. Au delà du partage de compétences, l'ensemble des résidents travaille au quotidien à une bonne gestion collective des locaux, favorisant la mutualisation et le prêt de matériel entre structures. L'objectif en 2016 est de continuer à valoriser la dimension humaine en créant des temps informels de rencontres entre leurs adhérents respectifs, mais aussi de réfléchir et mettre en place un plan d'investissement afin d'équiper les locaux d'un réseau informatique commun.



## 5. BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

CHARGES		PRODUITS	
<b>Achats</b>		<b>Subventions</b>	
Fournitures administratives	50 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	25 000 €
Fournitures d'entretien et petit équipement	100 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes	21 500 €
Reprographie	800 €		
<b>Services Extérieurs</b>		<b>Autres produits</b>	
Locations immobilières et mobilières	1 200 €	Adhésions régionales	3 500 €
Primes d'assurance	150 €	Adhésions nationales	3 500 €
Documentation générale	40 €		
<b>Autres services extérieurs</b>		<b>Aide à l'emploi CAE CUI</b>	3 620 €
Personnel extérieur	900 €		
Déplacements, missions	6 500 €		
Réceptions	750 €		
Frais postaux et télécommunications	500 €		
Services bancaires	100 €		
Publicité relations public	300 €		
<b>Impôts taxes versements assimilés</b>			
Part employeur formation pro continue	300 €		
<b>Charges de personnel</b>			
Salaires appoint commis de base	30 663 €		
Charges sociales	11 110 €		
<b>Autres charges de gestion courante</b>			
Charges gestion courante	59 €		
Reversement Adhésions Fédération nationale	3 500 €		
Adhésions	99 €		
<b>TOTAL</b>	<b>57 120 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>57 120 €</b>

Depuis dix années, la Fédération des arts de la rue Rhône-Alpes travaille à la structuration d'un réseau régional fort, mobilisé autour de préoccupations artistiques, culturelles, sociales, économiques et politiques. En interaction constante avec son environnement, elle développe ainsi ses activités tant à court terme qu'à moyen et long terme, grâce au soutien de ses partenaires régionaux. L'enjeu de la fusion des Régions basculera le centre de gravité de la Fédération, et nécessitera de déployer ses compétences sur un nouveau territoire. La validité et la pertinence d'un réseau qui doit oeuvrer à son échelle engageant une réflexion de ses administrateurs sur différentes hypothèses de développement, notamment sur un besoin de ressources humaines plus fort. Par conséquent, un chantier est mené afin de déterminer les besoins de redéploiement du temps de travail, des postes de travail et de leur localisation. Le soutien des institutions est primordial pour engager cette nouvelle étape et rester ainsi un acteur pertinent à une échelle pertinente.

Pour garantir son bon fonctionnement dans l'avenir, la Fédération des Arts de la rue Rhône-Alpes fait la demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes d'une subvention d'aide pour les « actions de mise en réseau 2016 » de 21500 euros.